

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® 2019 B

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1/800/424.9300

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version 1.1 Date de révision: 18.10.2021 Numéro de la FDS: 400000005372 Date de dernière parution: 02.03.2017  
Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC  
LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau  
pendant plusieurs minutes. Enlever les  
lentilles de contact si la victime en porte et  
si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer. Appeler immédiatement  
un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine)

2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperaziny)ethyl]amino]butyl-terminated

2-pipérazin-1-yléthylamine

3-aminopropyltriéthoxysilane

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Amines

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine)	4246-51-9 224-207-2 01-2119963377-26	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 30 - < 50
2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperaziny)ethyl]amino]butyl-	68683-29-4 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 20 - < 30

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version 1.1 Date de révision: 18.10.2021 Numéro de la FDS: 400000005372 Date de dernière parution: 02.03.2017  
Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

terminated			
Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen	Non attribuée - 01-2119977080-39	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 10 - < 20
2-pipérazin-1-yléthylamine	140-31-8 205-411-0 612-105-00-4 01-2119471486-30	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361 STOT RE 1; H372 (Voies respiratoires) Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
3-aminopropyltriéthoxysilane	919-30-2 213-048-4 612-108-00-0 01-2119480479-24	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 0,1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	18.10.2021	400000005372	02.03.2017
			Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.  
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

**ARALDITE® 2019 B**

Version 1.1 Date de révision: 18.10.2021 Numéro de la FDS: 400000005372 Date de dernière parution: 02.03.2017  
Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-pipérazin-1-yléthylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	10,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,015 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version 1.1      Date de révision: 18.10.2021      Numéro de la FDS: 400000005372      Date de dernière parution: 02.03.2017  
 Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	80 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/kg p.c./jour
3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	176 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	52 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	6,5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
3-aminopropyltriéthoxysilane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	59 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	59 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	17,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	5 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2-pipérazin-1-yléthylamine	Eau douce	0,058 mg/l
	Eau de mer	0,006 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version 1.1      Date de révision: 18.10.2021      Numéro de la FDS: 400000005372      Date de dernière parution: 02.03.2017  
 Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

	Eau douce - intermittent	0,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce	215 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	21,51 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	250 mg/l
	Sol	1 mg/kg poids sec (p.s.)
3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine)	Eau douce	0,22 mg/l
	Eau de mer	0,022 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	2,2 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	125 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,1 mg/kg
	Sédiment marin	0,11 mg/kg
	Sol	0,091 mg/kg
Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
3-aminopropyltriéthoxysilane	Eau douce	0,33 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,033 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	13 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,12 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,05 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h
- Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min
- Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h
- Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
Type de Filtre recommandé:  
Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques
- Filtre de type : Filtre de type A-P

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	18.10.2021	400000005372	02.03.2017
			Date de la première version publiée:
			02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Couleur	: jaune
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: 1 (23 °C)
Densité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité Viscosité, dynamique	: 10 Pas (20 °C) thixotropique

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
- Produit Méthode: Méthode de calcul**Composants:**

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): Durée d'exposition: 8 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 5 ppm  
Durée d'exposition: 6 h  
Atmosphère de test: vapeur

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:**

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Espèce: Lapin

Méthode: Autres lignes directrices

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperazinyl)ethyl]amino]butyl-terminated:

Espèce: Lapin

Evaluation: Produit irritant modéré de la peau

Résultat: Irritant pour la peau.

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:

Espèce: Barrière bio macromoléculaire synthétique

Evaluation: Provoque des brûlures.

Méthode: OCDE ligne directrice 435

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

BPL: oui

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Espèce: Lapin

Résultat: Provoque des brûlures.

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Provoque des brûlures.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:**

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Espèce: Lapin

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperazinyl)ethyl]amino]butyl-terminated:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant léger pour les yeux

Résultat: irritation légère

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:

Espèce: Lapin

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Résultat: Corrosif

BPL: non

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Espèce: Lapin

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:**

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Autres

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperazinyl)ethyl]amino]butyl-terminated:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:

Type de Test: (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 442B

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL: oui

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

**Composants:**

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Evaluation: Peut être nocif en cas d'ingestion ou par contact cutané.,  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagenicité sur les cellules germinales****Composants:**

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Concentration: 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

: Type de Test: Test du micronoyau  
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 487  
Résultat: négatif

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:  
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Résultat: négatif  
BPL: oui

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

2-pipérazin-1-yléthylamine:  
Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

: Type de Test: Test de mutation du gène  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

: Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: négatif  
Résultat: négatif

3-aminopropyltriéthoxysilane:  
Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

### **Composants:**

2-pipérazin-1-yléthylamine:  
Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 175 - 560 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

3-aminopropyltriéthoxysilane:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

### Composants:

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

Donnée non disponible

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

### **Toxicité pour la reproduction**

#### Composants:

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 100,300,1000 (600 day7) mg/kg  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 600 Poids corporel mg / kg  
Fertilité: Dose sans effet toxique observé: 600 Poids corporel mg / kg  
Développement précoce de l'embryon: Dose sans effet toxique observé: 600 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Type de Test: OCDE ligne directrice 422  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 500/2000/8000 ppm  
Durée d'un traitement unique: 28 d  
Toxicité générale chez les parents: Concentration sans effet nocif observé: 8 000 ppm  
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet observé: 8 000 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

#### Composants:

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Souche: Wistar

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 25/100/200/250 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 38 - 52 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Souche: Wistar  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 25/100/200/250 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 38 - 52 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet nocif observé sur la génération F1: 200 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui

### 2-pipérazin-1-yléthylamine:

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: Concentration minimale avec effet nocif observé: 8 000 g/m<sup>3</sup>  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet observé: 8 000 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 422

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'un traitement unique: 14 d  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet observé: 1 000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'un traitement unique: 23 d  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 75 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: 75 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

### Composants:

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Toxicité pour la reproduction : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.  
- Evaluation

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.  
- Evaluation**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Composants:**

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Voies respiratoires

Evaluation: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité à dose répétée****Composants:**

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: &lt; 100 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Nombre d'expositions: daily

Dose: 100, 300, 1000(600,day7)mg/kg

Groupe de contrôle: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEL: 25 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 38 - 52 d Nombre d'expositions: 7 d/w

Dose: 25/100/200/250

Groupe de contrôle: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

Espèce: Rat, mâle

NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 38 - 52 d Nombre d'expositions: 7 d/w

Dose: 25/100/200/250

Groupe de contrôle: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

NOAEL: 152

Voie d'application: par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition: 28 dMéthode: OCDE ligne directrice 422

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: &gt; 1000

Voie d'application: Dermale

Durée d'exposition: 29 dNombre d'expositions: 6h/d, 5d/w

Méthode: OCDE ligne directrice 410

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 0,2

Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 90 dNombre d'expositions: 6h/d, 5d/w

Méthode: OCDE ligne directrice 413

Organes cibles: Voies respiratoires

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 53,3

Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 90 dNombre d'expositions: 6h/d, 5d/w

Méthode: OCDE ligne directrice 413

3-aminopropyltriéthoxysilane:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 200 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 2 160 hMéthode: Toxicité subchronique

**Composants:**

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Toxicité à dose répétée -	:	Peut être nocif en cas d'ingestion ou par contact cutané.,
Evaluation	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	:	Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

**Expérience de l'exposition humaine**

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Ingestion: Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:**

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 218,16 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les microorganismes : (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 221,9 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 17 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: DIN 38412

2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperazinyl)ethyl]amino]butyl-terminated:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pas d'information disponible.): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 120 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 120 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 34,2 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

CE100 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 100 mg/l  
Point final: Immobilisation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.1	18.10.2021	400000005372	02.03.2017
			Date de la première version publiée:
			02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,2 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

Concentration minimale avec effet observé (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

Toxicité pour les  
algues/plantes aquatiques

: NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 22 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 220 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les  
microorganismes

: EC10 (boue activée): 77 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Contrôle analytique: non  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui

CE50 (boue activée): 870 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Contrôle analytique: non  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2 190 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

- Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 58 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 100 mg/l, mg/kg  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 216
- CE50 (boue activée): 511 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: ISO
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 712 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222
- NOEC: 500 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)  
Méthode: OCDE ligne directrice 222
- 3-aminopropyltriéthoxysilane:
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 934 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 331 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 1 000 mg/l  
 Durée d'exposition: 72 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Substance d'essai: Eau douce  
 Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 43 mg/l  
 Durée d'exposition: 5,75 h  
 Type de Test: Essai en statique  
 Substance d'essai: Eau douce

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
 Concentration: 30 mg/l  
 Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: < 10 %  
 Durée d'exposition: 60 d  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

2-Propenenitrile, polymer with 1,3-butadiene, 1-cyano-1-methyl-4-oxo-4-[[2-(1-piperazinyl)ethyl]amino]butyl-terminated:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
 Inoculum: Mélange  
 Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: < 10 %  
 Lié à: voir texte créé par l'utilisateur  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C  
 BPL: oui

Type de Test: aérobique  
 Inoculum: Mélange  
 Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: <= 3 %  
 Lié à: voir texte créé par l'utilisateur  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C  
 BPL: oui

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
 Inoculum: boue activée  
 Résultat: Difficilement biodégradable.  
 Biodégradation: 0 %  
 Durée d'exposition: 28 d

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 5 mg/l  
Le temps d'incubation: 5 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 560 mg/l

Photodégradation : Type de Test: Air  
Dégradation (photolyse directe): 50 %

3-aminopropyltriéthoxysilane:  
Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 8,95 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 67 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

3,3'-Oxybis(ethyleneoxy)bis(propylamine):  
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,25 (25 °C)  
pH: 11,1  
Méthode: OCDE ligne directrice 107

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:  
Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,12 (23 °C)  
pH: 12  
Méthode: OCDE ligne directrice 107  
BPL: oui

2-pipérazin-1-yléthylamine:  
Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,48 (20 °C)

3-aminopropyltriéthoxysilane:  
Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,4  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,7 (20 °C)  
pH: 7

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

Reaction product of 2,4-Dinitrotoluene and 2,6-Dinitrotoluene and hydrogen:  
Répartition entre les compartiments : OCDE ligne directrice 121  
Milieu: boue  
log Koc: 1,2

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 121

: OCDE ligne directrice 121

Milieu: boue

log Koc: &gt; 5,63

Méthode: OCDE ligne directrice 121

2-pipérazin-1-yléthylamine:

Répartition entre les  
compartiments  
environnementaux

: Koc: env. 37000

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés

: Vider les restes.

Éliminer comme produit non utilisé.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

<b>ADN</b>	:	UN 2735
<b>ADR</b>	:	UN 2735
<b>RID</b>	:	UN 2735
<b>IMDG</b>	:	UN 2735
<b>IATA</b>	:	UN 2735

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADN</b>	:	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (TRIOXATRIDEKANEDIAMINE, 4-METHYLCYCLOHEXANE-1, 3-DIAMINE)
<b>ADR</b>	:	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (TRIOXATRIDEKANEDIAMINE, 4-METHYLCYCLOHEXANE-1, 3-DIAMINE)
<b>RID</b>	:	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (TRIOXATRIDEKANEDIAMINE, 4-METHYLCYCLOHEXANE-1, 3-DIAMINE)
<b>IMDG</b>	:	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (TRIOXATRIDEKANEDIAMINE, 4-METHYLCYCLOHEXANE-1, 3-DIAMINE)
<b>IATA</b>	:	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (TRIOXATRIDEKANEDIAMINE, 4-METHYLCYCLOHEXANE-1, 3-DIAMINE)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	:	8
<b>ADR</b>	:	8
<b>RID</b>	:	8
<b>IMDG</b>	:	8
<b>IATA</b>	:	8

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>		
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	C7
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquettes	:	8
<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	C7
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquettes	:	8
Code de restriction en tunnels	:	(E)

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

**RID**

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C7  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8

**IMDG**

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
Instruction d'emballage (LQ) : Y840  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**RID**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 51, 49, 49 bis

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : Notifié. Seuls les notificateurs sont autorisés à importer/fabriquer. Contactez votre représentant commercial Huntsman pour plus d'informations

**ARALDITE® 2019 B**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Information supplémentaire****Classification du mélange:****Procédure de classification:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 02.03.2017
1.1	18.10.2021	400000005372	Date de la première version publiée: 02.03.2017

Date d'impression 13.10.2023

Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.